

# AMUNDI INTERMEDIATION

Société Anonyme au capital de 14 603 760 euros

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 PARIS

352 020 200 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2021 au 31/12/2021

Comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2022

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2021 (en Keuros)

ACTIF	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Opérations interbancaires et assimilées.....	-	50 233	102 422
- Créances sur les établissements de crédit.....	3	50 233	102 422
Valeurs immobilisées.....	-	2 087	2 048
- Parts dans les entreprises liées.....	6-7	660	621
- Immobilisations incorporelles.....	7	1 427	1 427
Comptes de régularisation et actifs divers.....	-	194 272	171 481
- Autres actifs.....	9	48 605	34 440
Comptes de régularisation.....	9	145 667	137 041
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>246 592</b>	<b>275 952</b>

PASSIF	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Opérations interbancaires et assimilées.....	-	4 764	41 880
- Dettes envers les établissements de crédit.....	11	4 764	41 880
Comptes de régularisation et passifs divers.....	-	65 709	54 542
- Autres passifs.....	14	44 948	43 445
- Comptes de régularisation.....	14	20 761	11 097
Provisions et dettes subordonnées.....	-	766	11 144
Provisions.....	15-16-17	766	11 144
Capitaux propres hors FRBG.....	20	175 353	168 385
- Capital souscrit.....	-	14 604	14 604
- Primes d'émission.....	-	17 885	17 885
- Réserves.....	-	1 460	1 460
- Report à nouveau.....	-	23 952	23 591
- Résultat de l'exercice.....	-	117 452	110 845
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>246 592</b>	<b>275 952</b>

## HORS-BILAN AU 31/12/2021. Néant.

COMPTE DE RESULTAT (en Keuros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés.....	28-29	2 399	568
Intérêts et charges assimilés.....	28	- 1 803	- 1 251
Revenus des titres à revenu variable.....	29	616	-
Commissions (produits).....	30	209 509	203 190
Commissions (charges).....	30	- 11 700	- 11 145
Autres produits d'exploitation bancaire.....	33	4	4
Autres charges d'exploitation bancaire.....	33	- 1 486	- 1 110
<b>PRODUIT NET BANCAIRE.....</b>		<b>- 197 539</b>	<b>190 252</b>
Charges générales d'exploitation.....	34	- 43 925	- 34 425
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION.....</b>		<b>- 153 614</b>	<b>155 827</b>
Coût du risque.....	35	2 850	- 4 114
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION.....</b>		<b>- 156 464</b>	<b>151 714</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT.....</b>		<b>- 156 464</b>	<b>151 714</b>
Impôt sur les bénéfices.....	37	- 39 012	- 40 869
<b>RESULTAT NET.....</b>		<b>- 117 452</b>	<b>110 845</b>

## TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2021. Néant.

### ANNEXE (en Keuros).

#### NOTE 1 - LE CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES.

**1.1. Cadre juridique et financier.** La présente annexe est une partie indissociable des comptes annuels de la société AMUNDI INTERMEDIATION pour l'exercice clos au 31/12/2021. Elle est exprimée en milliers d'euros (« Keuros »). Le total du bilan avant répartition composant ces comptes annuels est de 246 592 Keuros. Le produit net bancaire (PNB) composant ces comptes annuels est de 197 539 Keuros. Le résultat net de l'exercice est de 117 452 Keuros (117 451 558,21 euros). L'exercice 2021 est d'une durée de 12 mois portant sur la période du 01/01 au 31/12/2021. Le capital social d'AMUNDI INTERMEDIATION s'élève à 14 603 760 euros au 31/12/2021. Il est divisé en 973 584 actions de 15 euros de valeur nominale chacune. La société est détenue à hauteur de : 38,53 % par AMUNDI FINANCE ; 42,00 % par AMUNDI ASSET MANAGEMENT ; 19,47 % par SOCIETE GENERALE GESTION. **1.2. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2021.** Covid 19 : l'épidémie de Covid-19 a marqué l'année 2020 au travers d'une crise sanitaire devenue crise économique, entraînant une baisse des marchés financiers et une volatilité accrue. Cette épidémie s'est poursuivie tout au long de l'année 2021 sans créer d'impact notable sur l'activité de la société. Néanmoins, l'ampleur et la durée de cette crise restent encore aujourd'hui difficiles à prévoir. **1.3. Evénements postérieurs à l'exercice 2021.** Néant.

**NOTE 2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.** La présentation des états financiers d'AMUNDI INTERMEDIATION est conforme aux dispositions du règlement n° 2020-10 du 22/12/2020 modifiant le règlement ANC n° 2014-07 du 26/11/2014 regroupant à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit. **2.1. Créances sur les établissements de crédit et la clientèle - engagements par signature.** Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe AMUNDI et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) règlement n° 2020-10 du 22/12/2020 modifiant le règlement ANC n° 2014-07 du 26/11/2014. Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours : les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ; les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au groupe AMUNDI ; les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle. Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière. Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle). Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. En application de l'article 2131-1 du règlement n° 2020-10 du 22/12/2020 modifiant le règlement ANC n° 2014-07 du

26/11/2014, les commissions reçues et les coûts de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds. L'application du règlement n° 2020-10 du 22/12/2020 modifiant le règlement ANC n° 2014-07 du 26/11/2014 conduit l'entité à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles définies dans les paragraphes suivants. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit. Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux. **Créances saines.** Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines et elles demeurent dans leur poste d'origine. **Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains.** Par ailleurs, sans attendre que les encours soient devenus douteux et dès la comptabilisation initiale des instruments financiers AMUNDI INTERMEDIATION constate également, au passif de son bilan des pertes de crédit attendues sur les douze mois à venir (créances qualifiées de saines) et/ou sur la durée de vie de l'instrument financier dès lors que la qualité de crédit de l'encours s'est significativement dégradé (créances qualifiées de dégradées). Les dotations et reprises des provisions au titre du risque du crédit sur les encours sains sont inscrites en coût du risque. Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant l'évolution du niveau de risque de crédit à la date de comptabilisation initiale et la date d'arrêté. **Créances douteuses.** Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes : il existe un ou plusieurs impayés depuis un an au moins ; la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ; il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie. Parmi les encours douteux, AMUNDI INTERMEDIATION distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis. **Créances douteuses non compromises.** Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises. **Créances douteuses compromises.** Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise. Le classement en encours douteux peut être abandonné dès lors que le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain. **Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux.** Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par AMUNDI INTERMEDIATION par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation. Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan. **Traitement comptable des dépréciations.** Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque. Conformément à l'article 2231-3 du règlement n° 2020-10 du 22/12/2020 modifiant le règlement ANC n° 2014-07 du 26/11/2014 le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de la dépréciation du fait du passage du temps. **Passage en perte.** L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, AMUNDI INTERMEDIATION le détermine avec sa direction des risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise. **2.2. Portefeuille-titres.** Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement n° 2020-10 du 22/12/2020 modifiant le règlement ANC n° 2014-07 du 26/11/2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe. Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable. Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition. **Titres de transaction.** Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme. Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique « gains ou pertes des opérations des portefeuilles de négociation ». **Titres de placement.** Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus. **Obligations et autres titres à revenu fixe.** Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ». **Actions et autres titres à revenu variable.** Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « revenus des titres à revenu variable ». Les revenus des Sicav et des fonds communs de placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique. A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour la valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne est inférieure à la valeur comptable il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2020-10 du 22/12/2020, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées. Les cessions

de titres sont réputées porter sur les titres de mêmes nature souscrits à la date la plus ancienne. Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat. **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme.** Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable. Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans les entreprises liées) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle. Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus. Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais inclus. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité. L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou de la valeur économique du titre. Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes. Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrés sous la rubrique « solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat. **Prix de marché.** Le prix de marché auquel sont évalués, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante : les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ; si le marché sur lequel est négocié le titre n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, AMUNDI INTERMEDIATION détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, AMUNDI INTERMEDIATION utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel. **2.3. Immobilisations.** AMUNDI INTERMEDIATION applique le règlement ANC 2014-03 du 05/06/2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Par conséquent, AMUNDI INTERMEDIATION applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations. En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ». Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service. Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition. Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement. A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation. Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation. Les composants et durées d'amortissements suivants ont été retenus par AMUNDI INTERMEDIATION suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissements doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation : Frais d'établissement : 5 ans, Logiciels achetés ou développés : 5 ans, Matériel de bureau et informatique : 5 ans, Mobilier : 10 ans. **2.4. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle.** Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue ou à terme pour les établissements ; autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière). Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. **2.5. Provisions.** AMUNDI INTERMEDIATION applique le règlement ANC 2014-03 du 05/06/2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions. Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel. **2.6. Risque de non-conformité.** AMUNDI INTERMEDIATION conduit une activité régulée. Dans ce cadre, ses activités font régulièrement l'objet de missions de contrôle et d'enquête de différents régulateurs. Ces missions peuvent mettre en évidence certaines irrégularités et peuvent, dans certains cas, conduire à des amendes ou autres pénalités. Suite à une enquête diligentée de 2017 à 2019, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a notifié des griefs à AMUNDI INTERMEDIATION le 12/06/2020. Les griefs concernent la gestion de certaines transactions réalisées par un collaborateur d'AMUNDI INTERMEDIATION entre 2014 et 2015. Différentes mesures ont été prises depuis pour que de tels dysfonctionnements ne puissent pas se reproduire. Ce dossier, dont les conclusions ont été présentées à la commission des sanctions, s'est traduit par une amende de 7 Meuros. AMUNDI INTERMEDIATION a pleinement coopéré dans le cadre de cette procédure. **2.7. Opérations en devises.** Les actifs et passifs en devises sont convertis aux cours de change de fin d'exercice. Les pertes ou gains résultant de ces conversions, ainsi que les différences de change réalisées sur les opérations de l'exercice, sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche. Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement N° 2020-10 du 22/12/2020 modifiant le règlement ANC N° 2014-07 du 26/11/2014, AMUNDI INTERMEDIATION a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque. **2.8. Intégrations des succursales à l'étranger.** Les succursales tiennent des comptabilités autonomes conformes aux règles comptables en vigueur dans les pays où elles sont implantées. Lors de l'arrêté des comptes, les bilans et comptes de résultat des succursales sont retraités selon les règles comptables françaises, convertis en euros et intégrés à la comptabilité de leur siège après élimination des opérations réciproques. Les règles de conversion en euros sont les suivantes : les postes de bilan sont convertis

au cours de clôture ; les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction, alors que les charges et les produits courus sont convertis au cours de clôture. Les gains ou pertes pouvant résulter de cette conversion sont enregistrés au bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation ». **2.9. Engagements hors-bilan.** Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus. Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour AMUNDI INTERMEDIATION. Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 28 et 29. **2.10. Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement.** Certaines sociétés du groupe se sont constituées en « Unité Economique et Sociale » (AMUNDI, AMUNDI AM, AMUNDI ITS, AMUNDI FINANCE, AMUNDI TENUE DE COMPTES, AMUNDI IMMOBILIER, AMUNDI INTERMEDIATION, AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS, ETOILE GESTION, BFT IM, SOCIETE GENERALE GESTION, CPR AM et AMUNDI TRANSITION ENERGETIQUE). Des accords relatifs à la participation des salariés et à l'intéressement ont été conclus dans ce cadre. La participation des salariés aux fruits de l'expansion de cette « UES » est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. Elle figure dans les frais de personnel. Une charge estimée correspondant à l'intéressement est constatée dans le compte de résultat au même titre que la participation. Elle figure également dans les frais de personnel. Les salariés mis à disposition par CREDIT AGRICOLE S.A. bénéficient des accords signés dans le cadre de l'« UES » de cette entité. La charge à payer estimée de la participation et de l'intéressement attribués dans ce cadre a été enregistrée dans les comptes. **2.11. Avantages au personnel postérieurs à l'emploi - plans de retraite - régimes à cotisations définies.** Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, AMUNDI INTERMEDIATION n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé. Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ». **Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies.** AMUNDI INTERMEDIATION applique à compter du 01/01/2013 la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07/11/2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 05/11/2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de : En application de ce règlement, AMUNDI INTERMEDIATION provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies. A compter de l'exercice 2021, AMUNDI INTERMEDIATION applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19). Les impacts sur le niveau de la dette actuarielle s'élèvent à 1 580 Keuros (comme présenté en Note 17 des états financiers) et la provision s'élève à 485 Keuros en 2021. L'impact de première application est comptabilisé en contrepartie du report à nouveau (Cf. Note 20 portant sur les capitaux propres) : il s'élève à 359 Keuros en contrepartie de 485 Keuros en termes de provisions pour engagements de retraite (Cf. Note 15 Provisions). Au 31/12/2021, les taux de sensibilité démontrent que : une variation de plus de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 6,50 % ; une variation de moins de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 7,15 %. A l'intérieur du GROUPE AMUNDI, AMUNDI a formalisé un contrat d'assurance « Indemnité Fin de Carrière » (IFC) avec PREDICA et des conventions de mandat entre AMUNDI et les filiales de l'UES (dont AMUNDI INTERMEDIATION) ont été signées. Cette externalisation des « IFC » s'est traduite par un transfert d'une partie de la provision de passif existante dans les comptes vers le contrat PREDICA. Le solde non externalisé reste inscrit en provision de passif. **2.12. Impôt sur les bénéfices.** D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %. Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat. AMUNDI INTERMEDIATION a signé avec AMUNDI une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 3 - Créances sur les états de crédit - Analyse p/durée résiduelle	31/12/2021		31/12/2020	
	A moins de 3 mois	Total en principal	Total	Total
Etablissements de crédit :				
- Comptes et prêts :				
. A vue .....	20 133	20 133	20 133	18 122
. A terme .....	30 100	30 100	30 100	84 300
TOTAL	50 233	50 233	50 233	102 422
VAL. NETTES AU BILAN.....	50 233	50 233	50 233	102 422
TOTAL	50 233	50 233	50 233	102 422

NOTE 4 - Opération avec la clientèle. Néant.

NOTE 5 - Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille. Néant.

**NOTE 6 - Tableau des titres de participation et de filiales.**

Société	Informations financières			Valeurs comptables des titres détenus	
	Devise	Capital	Q-part de cap. dét. (en %)	Valeur brute	Valeur nette
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société : Parts dans les ent. liées détenues dans des éts de crédit (plus de 50 % du cap.) : AMUNDI INTERMEDIATION SINGAPORE ..... EUR 654 100,00 654 654 Autres participations (10 à 50 % du capital) : Particip. dont la val. d'inventaire est inférieur à 1 % du capital de AMUNDI FINANCE ..... EUR - - 10 7 TOTAL FILIALES ET PARTICIP. - - - 664 660					

**Note 6.1. Valeur estimative des titres de participation.**

	31/12/2021		31/01/2020	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées : - Titres non cotés ..... 664 660 625 621 - Dépréciations ..... -3 - -3 -				
VALEUR NETTE AU BILAN ..... 660 660 621 621				
TOTAL TITRES DE PARTICIP. 660 660 621 621				

**Valeurs brutes.** Titres non cotés et Total, 31/12/2021, Valeur au bilan : 664, Valeur estimative : 660, 31/12/2020, Valeur au bilan : 625, Valeur estimative : 621.

**NOTE 7 - Variation de l'actif immobilisé.**

Note 7.1. Immobilisations financières	01/01/2021	Dim. (cessions, échéance)	Autres movts	31/12/2021
Parts dans les entreprises liées : - Valeurs brutes ..... 625 - 39 664 - Dépréciations ..... -3 -3 - -3				
VALEUR NETTE AU BILAN ..... 621 -3 39 660				
TOTAL 621 -3 39 660				

La rubrique « autres mouvements » présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

**Note 7.2. Immobilisations corporelles et incorporelles.** 01/01/2021 et 31/12/2021. Immobilisations corporelles, Valeurs brutes : 75, Amortissements et dépréciations : - 75, Immobilisations incorporelles, Valeurs brutes : 1 439, Amortissements et dépréciations : - 12, Valeur nette au bilan : 1 427, Total : 1 427.

**NOTE 8 - Actions propres.** Néant.

NOTE 9 - Comptes de régularisation et actifs divers	31/12/2021	31/12/2020
Autres actifs : - Débiteurs divers ..... 48 605 34 440		
VALEUR NETTE AU BILAN ..... 48 605 34 440		
Compte de régularisation : - Autres produits à recevoir ..... 145 649 137 020 - Charges constatées d'avance ..... 17 22		
VALEUR NETTE AU BILAN ..... 145 667 137 041		
TOTAL 194 272 171 481		

Les autres actifs sont principalement composés des acomptes d'impôt sur les sociétés (33 608 Keuros) et des créances clients (18 123 Keuros). Les comptes de régularisation sont principalement composés des produits à recevoir (145 649 Keuros) sur les commissions de mouvement et sur les commissions sur prêts-emprunts de titres.

**NOTE 10 - Dépréciations inscrites en déduction de l'actif.** Sur opérations sur titres et Total, Solde au 31/12/2020 et dotations : 3, Reprises et utilisations : - 3, Solde au 31/12/2021 : 3.

**NOTE 11 - Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle.** Etablissements de crédit, Comptes et emprunts, A vue et Valeur au bilan, 31/12/2021, A moins de 3 mois, Total en principal et total : 4 764, 31/12/2020 : 41 880.

**NOTE 12 - Comptes créditeurs de la clientèle.** Néant.

**NOTE 13 - Dettes représentées par un titre.** Néant.

NOTE 14 - Comptes de régularisation et passifs divers	31/12/2021	31/12/2020
Autres passifs : - Crédoeurs divers ..... 44 948 43 445		
VALEUR AU BILAN ..... 44 948 43 445		
Comptes de régularisation : - Autres charges à payer ..... 20 761 10 949 - Autres comptes de régularisation ..... - 148		
VALEUR AU BILAN ..... 20 761 11 097		
TOTAL 65 709 54 542		

Les autres passifs sont principalement composés de la charge d'impôt sur les sociétés (34 805 Keuros) et des autres créances pour le solde.

NOTE 15 - Prov.	Solde au 01/01/2021	Dot.	Reprises utilisées	Repr. non utilisées	Autres movts	Solde au 31/12/2021
Provisions : - Pr engagements de retraite et ass. ... 706 138 - - - 359 485 - Aut. provisions .... 10 438 75 - 7 232 - 3 000 - 281						
VAL. AU BILAN ..... 11 144 213 - 7 232 - 3 000 - 359 766						

**NOTE 16 - Epargne logement.** Néant.

**NOTE 17 - Engagements sociaux - Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies.**

Variations de la dette actuarielle	31/12/2021	31/12/2020
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N-1 ..... 1 730 1 482		
Coûts des services rendus sur la période ..... 110 85		
Variation de périmètre ..... - 359 -		
(Gains)/pertes actuariels ..... 99 163		
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N ..... 1 580 1 730		

Variations de juste valeur des actifs des régimes	31/12/2021	31/12/2020
JUSTE VAL. DES ACTIFS/DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N-1 ..... 1 027 468		
Rendement attendu des actifs ..... 9 5		
Gains/pertes actuariels ..... 59 11		
Cotisation de l'employeur ..... - 543		
JUSTE VAL. DES ACTIFS/DROIT A REMBOURSEMENT AU 31/12/N ..... 1 095 1 027		

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat	31/12/2021	31/12/2020
Coûts des services rendus sur la période ..... 110 85		
Coût financier ..... 13 15		
Amortissement du coût des services passés ..... -9 -5		
CH. NETTE CPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT ... 114 95		

Position nette	31/12/2021	31/12/2020
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N ..... 1 580 1 730		
Juste valeur des actifs en fin de période ..... - 1 095 - 1 027		
POSITION NETTE (PASSIF)/ACTIFS AU 31/12/N ..... - 485 - 703		

Variation de la provision	31/12/2021	31/12/2020
(PROVISIONS)/ACTIFS AU 31/12/N-1 ..... - 703 - 1 014		
Cotisation de l'employeur ..... - 543		
Variation de périmètre ..... 359 -		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat ..... - 114 - 95		
Impact en OCI ..... - 27 - 137		
(PROVISIONS) ACTIFS AU 31/12/N ..... - 485 - 703		

La présentation de la note 17 de variation de la provision au 31/12/2020 a été modifiée.

**NOTE 18 - Fonds pour risque bancaires généraux.** Néant.

**NOTE 19 - Dettes subordonnées : Analyse par durée résiduelle.** Néant.

NOTE 20 - Variation des capitaux propres	Capital	Primes, rés. et report à nouveau	Résultat	Total des cap. propres
SOLDE AU 31/12/2020 ..... 14 604 42 937 110 845 168 385				
Affectation du résultat social ..... - - - 110 845 - 110 845				
Report à nouveau ..... - 2 - 2				
Résultat de l'exercice 2021 ..... - - 117 452 117 452				
Autres variations ..... - 359 - 359				
SOLDE AU 31/12/2021 ..... 14 604 43 298 117 452 175 353				

**NOTE 21 - Composition des fonds propres.** Capitaux propres et Total des fonds propres, 31/12/2021 : 175 353, 31/12/2020 : 168 385.

**NOTE 22 - Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations. Solde au 31 décembre.** Créances sur les établissements de crédit et institutions financières, 2021 : 50 233, 2020 : 102 422, Dettes sur les établissements de crédits et institutions financières, 2021 : 4 764, 2020 : 41 880.

NOTE 23 - Opérations effectuées en devises	31/12/2021		31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro ..... 241 381 199 799 264 586 249 085				
Aut. devises de l'Union Européenne ..... 2 326 44 575 10 719 26 514				
Franc Suisse ..... - 48 - 72				
Dollar ..... 1 857 2 062 32 213				
Yen ..... 75 103 - 65				
Autres devises ..... 954 5 615 3				
TOTAL 246 592 246 592 275 952 275 952				

**NOTE 24 - Opérations de change, emprunts et prêts en devises.** Néant.

**NOTE 25 - Opérations sur instruments financiers à terme.** Néant.

**NOTE 26 - Engagements de financement et de garantie et autres garanties.** Néant.

**NOTE 27 - Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés.** Néant.

NOTE 28 - Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	31/12/2021	31/12/2020
Sur opérations avec les établissements de crédit ..... - 2		
Autres intérêts et produits assimilés ..... 2 399 566		
Intérêts et produits assimilés ..... 2 399 568		
Sur opérations avec les établissements de crédit ..... - 135 - 101		
Autres intérêts et charges assimilés ..... - 1 669 - 1 151		
Intérêts et charges assimilés ..... - 1 803 - 1 251		
TOTAL PROD. NETS D'INT. ET REVENUS ASSIMILES 596 - 683		

**NOTE 29 - Revenus des titres.** Revenus des titres variables, Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme, Total des revenus sur titres, 31/12/2021 : 616.

**NOTE 30 - Produit net des commissions.** Sur opérations sur titres et Total, 31/12/2021, Produits : 209 509, Charges : - 11 700, Net : 197 809, 31/12/2020, Produits : 203 190, Charges : - 11 145, Net : 192 046.

**NOTE 31 - Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociations.** Néant.

NOTE 32 - Gains ou pertes s/op. des portef. de placet et ass.	31/12/2021	31/12/2020
Titres de placement : - Dotations aux dépréciations ..... - 3 - 3 - Reprises de dépréciations ..... 3 -		
- Dotation ou reprise nette aux dépréciations ..... - 3 -		
- Solde des opérations sur titres de placement ..... - 3 -		
GAINS OU PERTE SUR OP. DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES ..... - - 3		

NOTE 33 - Autres produits et charges d'expl. bancaire	31/12/2021	31/12/2020
Produits divers ..... - 4		
Refacturation et transfert de charges ..... 4 -		
Autres produits d'exploitation bancaire ..... 4 4		
Charges diverses ..... - - 1		
Refacturation et transfert de charges ..... - 1 486 - 1 109		
Autres charges d'exploitation bancaire ..... - 1 486 - 1 110		
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPL. BANCAIRE .. - 1 482 - 1 107		

NOTE 34 - Charges générales d'exploitation	31/12/2021	31/12/2020
Frais de personnel :		
- Salaires et traitements.....	- 9 966	- 8 426
- Charges sociales.....	- 3 803	- 3 101
- Intéressement et participation .....	- 974	- 742
- Impôts et taxes sur rémunérations.....	- 1 243	- 1 108
<b>TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>- 15 986</b>	<b>- 13 377</b>
<b>TOTAL FRAIS DE PERSONNEL NETS</b>	<b>- 15 986</b>	<b>- 13 377</b>
Frais administratifs :		
- Impôts et taxes.....	- 1 664	- 2 826
- Services extérieurs et autres frais administratifs .....	- 26 276	- 18 232
<b>TOTAL DES CHARGES ADMINISTRATIVES</b>	<b>- 27 940</b>	<b>- 21 058</b>
Refacturation et transferts de charges administratives.....	-	10
<b>TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS NETS</b>	<b>- 27 940</b>	<b>- 21 048</b>
<b>TOTAL CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>- 43 925</b>	<b>- 34 425</b>

**NOTE 34.1 - Effectif (en effectif moyen du personnel).** Cadres et Total (Dont : France), 31/12/2021 : 53, 31/12/2020 : 49.

NOTE 35 - Coût du risque	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux provisions et dépréciations .....	-	- 4 000
Autres dotations aux provisions et dépréciations .....	-	- 4 000
Reprises des provisions et dépréciations .....	10 038	18
Autres reprises de provisions et dépréciations .....	10 038	18
Variation des provisions et dépréciations .....	10 038	- 3 982
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées .....	- 7 000	-
Autres pertes.....	- 188	- 132
<b>COUT DU RISQUE</b>	<b>2 850</b>	<b>- 4 114</b>

**NOTE 36 - Résultat net sur actifs immobilisés.** Néant.

**NOTE 37 - Impôt sur les bénéfices.**

Répartition de l'impôt sur les bénéfices	Résultat av. impôt	Impôt dû	Résul. net ap. impôt
Résultat courant .....	156 002	38 999	117 003
Provisions réglementées : participation des salariés aux fruits de l'expansion.....	461	13	448
Résultat .....	156 464	39 012	117 452
<b>IMPOT SUR LES SOCIETES</b> .....	<b>156 464</b>	<b>39 012</b>	<b>117 452</b>

AMUNDI INTERMEDIATION fait partie du groupe d'intégration fiscale d'AMUNDI depuis le 01/01/2010.

**NOTE 38 - Implantations dans les états ou territoires non coopératif.** Néant.

**NOTE 39 - Affectation des résultats.** Le résultat distribuable, comprenant le bénéfice de l'exercice pour 117 451 558,21 euros, le report à nouveau pour 23 593 396,93 euros, le report à nouveau lié au changement de méthode comptable sur le traitement des provisions indemnités retraites pour 358 813 euros s'élève à 141 403 768,14 euros. Au titre de l'exercice 2021, il est proposé de distribuer un dividende de 120,64 euros (soit au total 117 453 176,76 euros) et d'affecter le solde soit 23 950 591,38 euros en report à nouveau. La somme ainsi répartie entre les actionnaires est intégralement éligible à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3°-2° du CGI.

**NOTE 40 - Publicité des honoraires de Commissaires aux comptes.** La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale chez AMUNDI. En conséquence, l'information relative aux honoraires des Commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du Groupe AMUNDI.

**REMUNERATIONS DIVERSES.** Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle. La rémunération des dirigeants est connue des actionnaires.

**AFFECTATION DU RESULTAT.** L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat distribuable s'élève à 141 403 766,82 euros, dont le résultat de l'exercice 2021 pour 117 451 556,89 euros et le report à nouveau pour 23 593 396,93 euros ainsi que le report à nouveau lié au changement de méthode comptable sur le traitement des provisions indemnités retraites pour 358 813 euros.

Elle décide, sur proposition du Conseil d'administration : de distribuer un dividende de 120,64 euros par action, soit un total de 117 453 173,76 euros ; d'affecter le solde du résultat distribuable, soit 23 591 780,06 euros, en report à nouveau.

**EXTRAIT DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (Exercice clos le 31/12/2021).** **Opinion.** En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AMUNDI INTERMEDIATION relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport. **Observation.** Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies » de la note 2.11 de l'annexe des comptes annuels qui expose les conséquences de l'application de la recommandation ANC n° 2013-02 modifiée le 05/11/2021 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. **Justification des appréciations.** La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.** Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire. **Rapport sur le gouvernement d'entreprise.** Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce. Neuilly-sur-Seine et Paris - La Défense, le 11 avril 2022, Les Commissaires aux comptes, PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT : Laurent TAVERNIER, ERNST & YOUNG ET AUTRES : Claire ROCHAS.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 PARIS.